La demande de libération de Mbonimpa mise en délibérée par la cour d’appel

PANA, 18 juillet 2014 Bataille de procÃ©dures dans le procÃ¨s d'un activiste des Droits humains au Burundi
Bujumbura, Burundi - Le procÃ¨s du prÃ©sident de lâ€™association pour la dÃ©fense des Droits de lâ€™Homme et des prison
(Aprodh), Pierre Claver Mbonimpa, a fini Ã nouveau dans la bataille de procÃ©dures, jeudi, Ã la reprise en audience
publique pour la troisiÃ¨me fois consÃ©cutive, devant la cour dâ€™appel de Bujumbura, sans que lâ€™on nâ€™entre dans le
dossier dâ€™"atteinte Ã la sÃ©curitÃ© intÃ©rieure et extÃ©rieure de lâ€™Etat", apprend-on de source proche de la dÃ©fense
qui en Ã©tait Ã son deuxiÃ¨me mois de dÃ©tention prÃ©ventive Ã Mpimba, la prison centrale de Bujumbura.
Des allÃ©gations inquiÃ©tantes de prÃ©sence de jeunes affiliÃ©s au parti au pouvoir en place au Burundi, en RÃ©publique
dÃ©mocratique du Congo, pour des entraÃ®nements paramilitaires Ã des fins non encore clairement connues, sont Ã
lâ€™origine des ennuis judiciaires du doyen des dÃ©fenseurs des Droits humains dans le pays. Lors de lâ€™audience publiq
de jeudi, la dÃ©fense a encore axÃ© son plaidoyer sur le besoin, pour M. Mbonimpa, de comparaÃ®tre en prÃ©venu libre Ã
cause de son Ã©tat de santÃ© chancelant et son Ã¢ge avancÃ© de plus de 65 ans. Le vieux prÃ©venu souffre dâ€™un diabÃ
aigu, selon toujours la dÃ©fense qui sâ€™est basÃ©e surtout sur cet argument pour demander la remise en libertÃ© provisoire
M. Mbonimpa pour comparaÃ®tre en prÃ©venu libre. La demande a Ã©tÃ© prise en dÃ©libÃ©rÃ©e par la cour dâ€™appel de
Bujumbura qui a un dÃ©lai lÃ©gal de 48 heures pour se prononcer lÃ -dessus. Des soutiens, convaincus de lâ€™innocence d
prÃ©venu, continuent Ã se manifester aussi bien Ã lâ€™intÃ©rieur quâ€™Ã lâ€™extÃ©rieur du pays en vue de la libÃ©ration
Droits de lâ€™Homme. Le dernier soutien de poids en date Ã©mane du rapporteur spÃ©cial sur les dÃ©fenseurs des Droits de
lâ€™Homme en Afrique, Me Reine Alapini-Gansou. Dans sa dÃ©claration de lundi, le rapporteur spÃ©cial dit avoir reÃ§u de
nouveau des informations faisant Ã©tat du maintien en dÃ©tention provisoire de Pierre Claver Mbonimpa, prÃ©sident de
lâ€™Association pour la Protection des Droits de lâ€™Homme et des Personnes DÃ©tenues (Aprodh) et laurÃ©at du Prix Mart
Ennals pour les dÃ©fenseurs des droits de lâ€™homme 2007, suite Ã son interpellation depuis le 15 mai 2014. Le rapporteur
spÃ©cial note que le tribunal de grande instance de Bujumbura a confirmÃ© la dÃ©tention provisoire de M. Mbonimpa et a
renvoyÃ© la cause pour examen au fond. Le rapporteur est "prÃ©occupÃ©" par le fait que cette dÃ©cision ait Ã©tÃ© prise au
mÃ©pris dâ€™une circulaire du ministre de la Justice du 27 fÃ©vrier 2014 exemptant de dÃ©tention prÃ©ventive les personnes
Ã¢gÃ©es de plus de 60 ans ou souffrant de maladies chroniques et dont lâ€™application devrait profiter Ã M. Pierre Claver
Mbonimpa. Le rapporteur spÃ©cial note par ailleurs que les allÃ©gations qui ont Ã©tÃ© Ã lâ€™origine de lâ€™emprisonnem
Mbonimpa avaient Ã©galement Ã©tÃ© soulevÃ©es par le Bureau des Nations unies au Burundi en soulignant que la
militarisation des ces jeunes constituait une "menace majeure pour la paix au Burundi". Dans sa dÃ©claration, le
rapporteur spÃ©cial considÃ¨re cette dÃ©tention comme un Â« harcÃ¨lement judiciaire Â» Ã lâ€™Ã©gard de Pierre Claver
Mbonimpa, "un acte qui ne vise quâ€™Ã intimider les dÃ©fenseurs des Droits de lâ€™Homme et Ã restreindre leurs activitÃ©
rapporteur spÃ©ciale condamne "fermement" cette dÃ©tention et invite le gouvernement burundais Ã prendre toutes les
mesures idoines en vue de libÃ©rer sans condition M. Mbonimpa.